

LA BOURSE DE LYCÉE 2016-2017

C'EST TELLEMENT PLUS SIMPLE !

La demande de bourse de lycée est simplifiée pour les parents en 2016.



SIMULATEUR DE BOURSE

education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

▶ Je sais tout de suite si mon enfant a **droit à une bourse**

▶ Je connais le **montant de la bourse**

CONTINUITÉ COLLÈGE-LYCÉE

▶ Mon enfant a une bourse de collège. À situation familiale égale il aura également une bourse de lycée, car les barèmes sont harmonisés



FORMULAIRE SIMPLIFIÉ

Je fais plus facilement ma demande avec seulement **deux critères** à fournir :

- ▶ nombre d'enfants à charge
- ▶ revenu fiscal



- Je me procure le formulaire de **demande de bourse nationale de lycée** auprès du principal du collège ou du proviseur du lycée de mon enfant, ou bien sur le site internet du ministère : education.gouv.fr/aides-financieres-lycee
- Je peux me faire aider par l'établissement pour remplir le formulaire
- Je le dépose au secrétariat de l'établissement **avant le 30 juin 2016**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

AVRIL 2016

LA BOURSE DE LYCÉE 2016-2017

C'EST TELLEMENT PLUS SIMPLE !

La demande de bourse de lycée est simplifiée pour les parents en 2016.



SIMULATEUR DE BOURSE

education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

▶ Je sais tout de suite si mon enfant a **droit à une bourse**

▶ Je connais le **montant de la bourse**

CONTINUITÉ COLLÈGE-LYCÉE

▶ Mon enfant a une bourse de collège. À situation familiale égale il aura également une bourse de lycée, car les barèmes sont harmonisés



FORMULAIRE SIMPLIFIÉ

Je fais plus facilement ma demande avec seulement **deux critères** à fournir :

- ▶ nombre d'enfants à charge
- ▶ revenu fiscal



- Je me procure le formulaire de **demande de bourse nationale de lycée** auprès du principal du collège ou du proviseur du lycée de mon enfant, ou bien sur le site internet du ministère : education.gouv.fr/aides-financieres-lycee
- Je peux me faire aider par l'établissement pour remplir le formulaire
- Je le dépose au secrétariat de l'établissement **avant le 30 juin 2016**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

AVRIL 2016